



ÉBAUCHE

CODE DE VIE ET DE CONDUITE Révisé en mars 2025

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous exprimons notre profonde gratitude envers nos hôtes bienveillants, les peuples Salish de la Côte, y compris les Nations Sk̓w̓x̓wú7mesh (Squamish) et Selílwitlh (Tseil-Waututh), pour leur accueil chaleureux et généreux sur leurs territoires traditionnels non cédés. Nous restons engagés envers la Réconciliation et la voie harmonieuse de la Décolonisation, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et à la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR).

MISSION DE L'ÉCOLE

École André-Piolat offre un environnement francophone stimulant, inclusif et bienveillant, où les élèves s'épanouissent dans un climat de respect et de collaboration. Ils y cultivent le goût d'apprendre, développent leur autonomie, ainsi qu'une pensée critique et créative, essentielles à leur parcours d'apprenant à vie et pour bâtir un meilleur monde.

VISION DE L'ÉCOLE

En s'inspirant de son identité francophone et de sa communauté, l'école André-Piolat aspire au plein épanouissement de chaque élève dans un environnement centré sur l'excellence académique et le bien-être afin de bâtir une communauté scolaire saine, inclusive et bienveillante.

RAISON D'ÊTRE DU CODE DE VIE ET DE CONDUITE

Le but de ce code de vie et de conduite est d'assurer à l'école André-Piolat un environnement scolaire qui soit sécurisant, accueillant et structuré afin de promouvoir un apprentissage efficace et valorisant. Il a été conçu avec le souci de maintenir un équilibre entre les droits individuels et le bien-être collectif.

Ce document clarifie les attentes en matière de comportement des élèves à l'école mais également sur le trajet de l'école (dans les autobus scolaires par exemple) ou pendant une activité initiée par l'école (une sortie ou une rencontre sportive par exemple). De plus, tous les invités (parents, bénévoles, présentateurs, membres de la communauté, etc.) à l'école doivent se conformer au code de vie et de conduite de l'école.

La structure du code de vie et de conduite s'articule autour de trois concepts fondamentaux :

LE RESPECT DE SOI
LE RESPECT DES AUTRES
LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

1. LE RESPECT DE SOI

Conduite souhaitée :

- Fais de ton mieux en classe et dans tes études;
- Sois ponctuel(le) et assidu(e);
- Sois fier de tes réalisations;
- Adopte un style de vie saine et sécuritaire;
- Porte des vêtements appropriés pour le milieu scolaire afin de jouer et apprendre;
- Respecte la loi qui interdit de posséder, vendre ou consommer de l'alcool et des drogues.

Au nombre des principes directeurs, on trouve :

- Fais de ton mieux en classe et dans tes études :
 - Apprends à te connaître, identifie tes forces et tes défis, et fixe-toi des objectifs pour t'améliorer;
 - Participe activement à la vie de l'école;
 - Utilise le français comme langue de travail et d'échange dans le cadre des cours;
 - Essaie toujours de te dépasser.
- Sois ponctuel(le) et assidu(e) :
 - Présente-toi en classe tous les jours;
 - Sois à l'heure et avec le matériel requis (ton sac à dos doit rester dans ton casier);
 - Remets tes travaux terminés et à temps;
 - Développe de bonnes habitudes de travail;

- Demande la permission pour sortir de la classe durant les cours;
 - Lorsque tu es autorisé(e) à sortir de la salle de classe durant les cours, évite de perdre ton temps;
 - Si tu dois t'absenter pendant les heures scolaires, il faut aviser ton enseignant(e) , le personnel du secrétariat et le transporteur scolaire si tu prends l'autobus;
 - Si tu quittes l'école durant la journée, tu dois aussi signer ou faire signer par tes parents la feuille de départ au secrétariat pour signaler ta sortie et annoncer ton retour ;
 - Suis la directive d'absence et de retard actuelle de l'école
 - Si tu es absent, deux possibilités se présentent:
 - 1- Maladie: Il faut communiquer avec ton enseignant(e) pour savoir comment rattraper ton retard.
 - 2- Voyage: À ton retour, il faut voir avec ton enseignant(e) comment tu peux rattraper ton retard.
- Sois fier (fière) de tes réalisations :
 - Fais ta part quand tu travailles en équipe;
 - Effectue tes travaux avec intégrité et sans plagiat;
 - Remets des travaux propres et écrits de ta meilleure main d'écriture.
 - Adopte un style de vie sain :
 - Sois un modèle positif pour tes pairs;
 - Fais des choix de vie sains en tenant compte de ta santé physique, émotionnelle et mentale;
 - Fais preuve d'une bonne hygiène personnelle;
 - Porte des vêtements appropriés, sachant que le code vestimentaire est inclusif et que l'expression du genre et/ou de l'identité sera respectée :
 - Les slogans ou images affichés sur les vêtements doivent être respectueux et ne doivent pas contenir des messages haineux;
 - Porte chapeau, tuque, casquette de manière que le visage soit visible.
 - Respecte la loi qui interdit de posséder, vendre ou consommer de l'alcool et des drogues :
 - **Toute forme de possession, de vente, de trafic et de consommation de drogue, d'alcool, de tabac, de cigarette électronique, etc. est interdite à l'école, sur le terrain de l'école et dans l'autobus scolaire.**

2. LE RESPECT DES AUTRES

Conduite souhaitée :

- Sois bienveillant.e et empathique
- Respecte l'apprentissage des autres;
- Coopère avec les membres du personnel et de l'administration;
- Respecte la diversité culturelle, linguistique et de genre;
- Dénonce toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de racisme;
- Utilise les appareils électroniques personnels et ceux de l'école de façon responsable;
- Refuse les armes et articles dangereux.

Au nombre des principes directeurs, on trouve :

- Sois bienveillant.e et empathique :
 - Adopte un langage approprié et respectueux : les jurons et les gestes grossiers sont inacceptables;
 - Cultive des amitiés positives;
 - Reste calme et courtois même quand quelqu'un est désagréable avec toi;
 - Adopte un comportement approprié et courtois;
 - Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse;
 - Fais preuve de coopération et de collaboration en tout temps (esprit d'équipe).
- Respecte l'apprentissage des autres :
 - Sois engagé dans tes apprentissages
 - Respecte le climat d'apprentissage dans la classe;
 - Concentre-toi sur tes tâches;
 - Réfléchis avant de parler;
 - Déplace-toi calmement et/ou silencieusement à l'intérieur de l'école;
 - Parle français à l'école afin de créer une atmosphère propice à l'apprentissage de la langue et à la valorisation de la culture francophone (sauf pendant le cours d'anglais).
- Coopère avec les membres du personnel et de la communauté et respecte-les.
- Sois bon joueur :
 - Respecte les règles de jeu et respecte les décisions prises par les membres du personnel et les arbitres
- Valorise la diversité culturelle, linguistique et de genre :
 - Informe-toi sur la diversité culturelle dans ton entourage;
 - Accepte les différences;

- Sois ouvert.e et respectueux(se) de la diversité chez l'autre, par exemple : l'identité autochtone, l'ethnie, l'origine, la religion, la situation familiale, le handicap physique ou mental, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre.
 - Promue l'usage du français à l'école.
- Dénonce toute sorte de harcèlement, d'intimidation ou de racisme :
 - **Toute forme de harcèlement et/ ou d'intimidation est interdite, en personne ou virtuellement (téléphone cellulaire, textos, messagerie instantanée, courriel, Internet, etc. - cyberagression), notamment :**
 - Injurier quelqu'un ou le soumettre à des taquineries inopportunes;
 - Prendre et/ou publier des photos ou vidéos de personnes sans leur consentement;
 - Agir ou parler d'une façon discriminatoire (faire des remarques racistes, sexistes, homophobes, etc.);
 - Frapper, pincer, donner des tapes, des coups de poing, des coups de pied;
 - Enfermer quelqu'un dans un espace clos;
 - Soumettre quelqu'un à des attouchements non souhaités;
 - Exclure quelqu'un des activités de groupe;
 - Menacer physiquement quelqu'un;
 - Répandre et activer des énoncés ou rumeurs diffamatoires ou vulgaires sur quelqu'un;
 - Se livrer à de l'extorsion;
 - Se livrer à des actes de représailles contre toute personne ayant signalé un incident;
 - Tout autre comportement qui porterait préjudice à quelqu'un.
- Les armes et tous les articles dangereux :
 - **Les armes et les articles dangereux sont interdits à l'école :**
 - Tu ne dois ramener aucun article dangereux à l'école, y compris l'ensemble des couteaux de poche;
 - Avertis un membre du personnel si tu sais qu'une arme, une substance dangereuse ou tout ce qui pourrait mettre la vie des autres en danger se trouve à l'école.

3. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Conduite souhaitée :

- Prends soin de ton matériel;
- Respecte la propriété des autres;
- Prends soin de ton école;
- Respecte la communauté où se situe l'école et le voisinage;
- Respecte la propriété intellectuelle.

Au nombre des principes directeurs, on trouve :

- Prends soin de ton matériel :
 - Garde tes mots de passe secrets (cadenas ou ordinateur par exemple);
 - Utilise le matériel mis à ta disposition adéquatement (livre, ordinateur, mobilier, etc.);
 - Maintiens ton casier et ton bureau propres et rangés;
 - Laisse les objets de valeur à la maison (l'école ne se porte pas responsable des pertes ou des débris);
 - Verrouille ton casier;
 - Reste dans ton espace de vestiaire /casier et respecte celui des autres.

- Respecte la propriété des autres :
 - Sois respectueux(se) du matériel de l'école, des enseignant.es et de tes pairs;
 - Rapporte le matériel qui t'a été prêté;
 - Demande la permission avant d'emprunter le matériel qui ne t'appartient pas;
 - Abstiens-toi de voler les biens d'autrui. Tout vol est passible de poursuites judiciaires en plus des conséquences et des sanctions déterminées dans ce code de conduite;
 - Rapporte au secrétariat le matériel que tu trouves et qui ne t'appartient pas.

- Prends soin de ton école :
 - Contribue à la réputation positive de ton école en tout temps;
 - Aide à maintenir les couloirs, les salles de classe, les salles de bain et les cours de récréations propres;
 - Mets toujours tes déchets dans les poubelles, les boîtes de recyclage ou de compost;
 - Dénonce le vandalisme tel que les graffitis et le débris de matériel.

- Respecte la communauté où se situe l'école et le voisinage :
 - Déplace-toi en respectant le code de la route;
 - Respecte la propriété des gens du quartier.

- Respecte la propriété intellectuelle :
 - Respecte les règles du CSF présentées dans le formulaire de consentement d'utilisation (la politique P-901 du CSF): « Utilisation des technologies de l'information et de la communication »;
 - Respecte les droits d'auteur;
 - Rends des travaux originaux, sans plagiat (dans le respect de la politique d'intégrité).

SUIVIS, INTERVENTIONS ET RÉPARATION

Attentes générales :

Au fur et à mesure que les élèves grandissent et acquièrent de la maturité, les attentes à leur égard quant à leur comportement s'ajustent en conséquence. L'école s'attend à ce que les élèves comprennent leurs responsabilités et qu'ils suivent le code de vie et de conduite.

Suivis, interventions et réparation :

De façon très générale, la procédure suivie sera la suivante. Cependant, pour tous les suivis comportementaux entrepris, l'école tiendra compte de la gravité et de la fréquence du comportement inacceptable tout comme de l'âge, de la maturité et des besoins différents des élèves.

- a) L'école prendra toutes les mesures raisonnables pour empêcher les représailles contre un.e élève qui fait une plainte au sujet d'une infraction au code de vie et de conduite.
- b) L'approche privilégiée sera proactive, collaborative et réparatrice plutôt que punitive.
- c) L'école pourra avoir des considérations spéciales pour les élèves aux besoins différents si ces élèves sont incapables de se conformer au code de vie et de conduite en raison d'une condition intellectuelle, physique, sensorielle, affective, comportementale, etc.

Selon la gravité de l'incident, la direction se réserve le droit de passer directement aux étapes subséquentes.

Cette procédure ne comprend pas les méfaits criminels tels que les agressions physiques, le harcèlement, le port d'armes, le vol, la vente ou la possession de substances illicites, etc. régis par la loi. Ces méfaits pourraient entraîner un appel aux services sociaux, à la police, etc.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

La gestion de classe est du ressort des enseignant.es, à l'élémentaire comme au secondaire. L'équipe administrative s'engage à aider les enseignant.es dans leurs efforts pour offrir un espace de travail et d'apprentissage optimal.

Afin d'assurer un suivi efficace, un ensemble de procédures est à suivre. Les enseignant.es doivent documenter chacune des interventions. Ils peuvent les écrire dans l'agenda des élèves, etc. Les incidents majeurs doivent être communiqués à l'équipe de direction pour être insérés dans le système de base de données MYEdBC.

La gravité de l'incident détermine la mise en action de cette procédure. Il se peut que l'élève passe du temps à l'étape 1 ou 2 afin de corriger son comportement.

Étape 1 : Intervention de l'enseignant.e (première infraction ou deuxième si délai raisonnable entre les deux infractions) pour incident comme, par exemple, impolitesse, pousser, mentir, plagiat, prendre ou briser l'objet de quelqu'un d'autre, dire des gros mots, lancer des choses, manque de respect, bousculade ou tirailage. **Dans le cas d'actes de violence physique grave intentionnelle, de cyberintimidation, de harcèlement ou la tenue de propos contrevenant aux principes de l'équité et de l'antiracisme, il faut passer à l'étape 4.**

- Révision du code de vie et de conduite avec l'élève;
- Réflexion écrite et geste réparateur (s'excuser, remplacer l'objet, laver, etc.);
- Un conseil de classe (s'il y a lieu).

Étape 2 : Mesures d'intervention de l'enseignant pour les incidents qui se reproduisent malgré les suivis de l'étape 1 :

- Mot dans l'agenda ou courriel aux parents (information dans MYEdBC);
- Révision du code de vie et de conduite avec l'élève;
- Réflexion écrite et geste réparateur (s'excuser, remplacer l'objet, laver, etc.);
- Un conseil de classe (s'il y a lieu);
- L'enseignant.e peut demander une équipe-école si le comportement est répétitif.

Étape 3 : Mesures d'intervention de l'enseignant pour les incidents récurrents malgré les interventions de l'étape 1 et de l'étape 2:

- Mot dans l'agenda ou courriel aux parents (information dans MYED BC);

- Appel à la maison et/ou rencontre avec les parents;
- Système d'accompagnement et de renforcement positif;
- Réparation en lien avec l'infraction (supervisée par l'enseignant.e);
- Un conseil de classe (s'il y a lieu).

Note : L'équipe spécialisée de l'école sera appelée à intervenir lorsque de telles situations se produisent (Étapes 3-4-5).

Étape 4 : Mesures d'intervention de la direction adjointe (ou direction) pour les incidents qui se reproduisent malgré les interventions de l'étape 3 ou en cas de **violence physique grave intentionnelle, de cyberintimidation, de harcèlement ou la tenue de propos contrevenant aux principes de l'équité et de l'antiracisme:**

- Revoir le code de vie et de conduite avec l'élève ;
- Appeler les parents et/ou envoyer un courriel (information dans MYED BC);
- Réparation ou réflexion au bureau de la direction ou la direction adjointe.

Étape 5 : Mesures d'intervention de la direction adjointe pour les incidents qui se reproduisent malgré les interventions de l'étape 4:

- Mot dans l'agenda ou courriel aux parents (information dans MYED BC);
- Rencontre avec les parents, l'enseignant.e (au besoin) et le conseiller ou la conseillère;
- Feuille de route, contrat et attentes, mesures réparatrices;
- Réparation ou réflexion au bureau de la direction ou la direction adjointe.

Étape 6 : Mesures d'intervention de la direction :

- Mot dans l'agenda ou courriel aux parents (information dans MYED BC);
- Rencontre avec les parents;
- Réparation ou réflexion au bureau;
- La direction d'école consulte la direction générale du conseil scolaire pour parler de mesures éducatives alternatives;
- Au besoin, on fait appel à l'agent de liaison.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves qui utilisent le transport scolaire doivent respecter l'intégralité du Code de vie et de conduite de l'école André-Piolat.

NOTRE COMMUNAUTÉ SCOLAIRE S'ENGAGE À :

- Développer un environnement d'apprentissage riche, bienveillant, inclusif et sécuritaire pour tous et toutes.

NOS PARENTS S'ENGAGENT À :

- Jouer un rôle actif dans notre éducation de leur(s) enfant(s) et collaborer avec l'école.
- Collaborer avec l'école et respecter les décisions prises ensemble.

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Suivre les conditions de cette entente.
- Être un allié ou une alliée pour défendre le bien-être de chaque élève.

Signature de l'élève

Signature des parents

Date

Protocole d'utilisation des outils technologiques

Objectif

Ce protocole vise à encadrer l'utilisation des outils technologiques à l'école afin d'assurer un environnement propice à l'apprentissage, sécuritaire, respectueux et aligné avec les valeurs du CSF.

Définitions

- **Appareils multimédias** : Tout appareil portatif permettant la communication verbale, visuelle ou textuelle. Cela inclut, sans s'y limiter : téléphones cellulaires, iPods, iPads, tablettes, Apple Watch (niveau élémentaire), ordinateurs portables, caméras, etc.
Les appareils auditifs ou de soutien aux élèves à besoins particuliers sont exclus.
- **Heures scolaires** : Entre **8h20 et 15h10**, incluant les périodes d'enseignement à l'extérieur, les sorties scolaires et autres activités organisées par l'école.

Utilisation des appareils multimédias

Élèves de la maternelle à la 7e année

- **Aucun appareil multimédia personnel ne doit être utilisé à l'école.**
- Si un élève en possède un pour les déplacements avant/après l'école, il doit rester dans le sac et en mode silencieux.
- En cas d'urgence, l'élève doit se rendre au secrétariat pour contacter un parent.

Élèves de la 8e à la 12e année

- **Utilisation interdite en classe**, sauf autorisation **explicite et ponctuelle** de l'enseignant pour des fins pédagogiques.
- Les appareils doivent être **éteints et hors de vue** pendant les heures scolaires.
- Utilisation permise **durant la pause du midi uniquement**, dans le casier ou devant le casier.
- Interdiction formelle d'utiliser un appareil en cas d'urgence, sauf autorisation d'un adulte responsable.
- **Cyberintimidation strictement interdite.**
- Aucun enregistrement (photo, vidéo ou audio) d'élèves ou de personnel sans **consentement explicite**.
- L'utilisation doit respecter le **niveau de développement** de l'élève.
- Un appareil peut être **confisqué** si l'élève ne respecte pas les règles d'usage.
- L'école **n'est pas responsable** en cas de vol, de perte ou de bris des appareils personnels.

Utilisation des ordinateurs (école et CSF)

Rappel important

- L'ordinateur est un **outil pédagogique fourni par le CSF** pour soutenir les apprentissages. Il s'agit d'un **privilège**, non d'un droit.
- L'usage est réservé aux **activités scolaires** uniquement.
- Interdiction de :
 - clavarder ou jouer en ligne
 - naviguer sur des sites non éducatifs ou inappropriés
 - modifier le fond d'écran
 - utiliser le son sans écouteurs (toujours en mode muet)
 - envoyer des courriels inappropriés, même en dehors de l'école

Règles spécifiques

- **Transport** : L'ordinateur doit rester dans son sac et fermé dans l'autobus.
- **Endroits interdits** : Aucun usage autorisé dans les corridors, gymnase, cafétéria, sauf en salle de classe sous supervision.
- **Fermeture obligatoire** : L'élève doit éteindre son ordinateur à la demande de l'enseignant.
- **Langue d'usage privilégiée** : Le français.
- **Droits d'auteur** : À respecter en tout temps (textes, images, audio, vidéo).

Procédures et suivis disciplinaires

Infractions liées aux appareils multimédias :

1. **1re infraction** : Confiscation pour la journée. Récupération par l'élève. Avis aux parents par courriel.
2. **2e infraction** : Confiscation. Récupération par un parent. Avis par courriel ou téléphone.
3. **3e infraction** : Rencontre obligatoire avec les parents pour définir les conditions de présence de l'appareil à l'école.
4. **Infractions graves** (ex. : utilisation dans les toilettes, cyberintimidation, atteinte à la vie privée) :
 - Mesures éducatives pouvant aller jusqu'à des **accusations criminelles** selon la gravité.
 - Collaboration avec la direction générale du CSF si nécessaire.

Infractions liées aux ordinateurs :

1. **1re fois** : Perte de l'ordinateur pendant 24 heures.
2. **2e fois** : Perte de 48 heures.
3. **3e fois** : Perte d'une semaine.
4. **4e fois** : Perte de deux semaines.

5. **5e fois** : Rencontre avec les parents.

Note spéciale : iPad (M à 6)

L'utilisation des iPads à la maison n'est **pas autorisée**, sauf dans le cadre d'une **situation exceptionnelle**, approuvée par la direction.

Message aux parents

Nous vous remercions de votre appui dans la mise en œuvre de cette politique.
Ensemble, veillons à :

- **Minimiser les distractions** en classe
- **Maximiser les apprentissages**
- **Créer un environnement sécuritaire et respectueux**